

Image not found or type unknown



Pub negative sur le net pour 1 entreprise qui escroque

Par **mickcamille**, le **29/11/2007** à **14:00**

Bonjour, rnrnJe viens de me faire avoir par une societe de service, en seine et marne, qui pour 1458 € vient de me massacrer deux parquets en chene(35M2) lors d'un poncage et d'une vitrificationrnrn constat d'huissier, photos, devis, facture, plus mise en demeure de me rembourser, car mes parquets sont competement a refaire rnrnquestion:rnrnai je le droit de faire de la publicite pour cette entreprise, **sur internet[s]/[s], sur RTL[s]/[s], et en envoyant des courriels [s]/[s], aux administartions , aux grands comptes, aux collectivites locales, et enfin, a certaines entreprises qui utilise cette entreprise, en leur presentant mon devis, ma facture , et des photos prises par huissier pour demontrer aux internaute l'escroquerie de cette entreprise. et en citant , bien sur le nom de l'entreprise.rnrnmercia vous de me repondrerncordialement rnmickcamille**